

Dans le cadre du Projet éducatif communautaire (PEDT), Touraine Vallée de l'Indre poursuit son objectif principal visant à proposer **un service global de qualité avant, après et complémentaire de l'école les mercredis et les vacances scolaires.**

Ce Plan mercredi s'organise essentiellement autour des partenaires, des familles et des enfants du territoire.

Touraine Vallée de l'Indre s'engage à assurer :

1. Complémentarité et cohérences éducatives des différents temps de l'école

Les équipes s'inscrivent dans une démarche partenariale avec les écoles à travers la mise en place de projets transversaux et assurent une mission d'information auprès des familles.

Actuellement, des locaux et/ou du matériel sont mutualisés. Les équipes participent aux réunions avec les familles et aux conseils d'école, tandis que les enseignants s'impliquent et prennent part aux échanges des Comités Communaux d'Usagers (CCU).

2. L'accueil de tous les publics

Le mercredi doit permettre de proposer des activités adaptées à la diversité des publics dans le respect du rythme de l'enfant.

Ce nouveau cadre pédagogique implique également un réaménagement des espaces, qui a été repensé et adapté par les équipes en concertation avec les enfants.

Une attention particulière est portée aux enfants en situation de handicap : les équipes peuvent participer aux réunions éducatives organisées par l'école ou collaborer avec des structures professionnelles de l'enfance afin d'enrichir leurs pratiques professionnelles. Les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) sont également intégrés dans les équipes d'animation afin de faciliter l'intégration de l'enfant.

Les familles ont la possibilité de s'inscrire en demi-journée (incluant ou non le repas du midi) ou en journée.

L'ensemble des informations pour les familles est accessible via un site internet dédié : www.familles-tourainevalleedelindre.fr

3. Une dynamique partenariale soutenue

A ce jour, Touraine Vallée de l'Indre assure la gestion de 14 domaines de compétences sur le territoire, permettant aux ALSH de bénéficier d'une offre de qualité et d'un accès aux équipements communautaires (piscine, cinéma, bibliothèque...).

Dans le cadre de la mise en place de projets transversaux, des partenariats sont construits avec les communes, les associations (APE, sportives, culturelles...) et les habitants du territoire.

4. Le développement d'activités éducatives de qualité

L'enfant reste au cœur du projet qui se veut sécurisant et rassurant. Dans le cadre du projet pédagogique, les activités proposées sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte, auxquelles l'enfant peut librement participer.

Le déroulement de la journée du mercredi est présenté aux écoles concernées au sein des conseils d'écoles.

L'évaluation des mercredis périscolaires s'inscrit dans le PEDT via les CCU (Comités Communaux d'Usagers) qui rassemblent l'ensemble des acteurs locaux du territoire une fois par an.

La commission enfance-jeunesse présentera un bilan d'activités au Conseil communautaire, qui sera communiqué aux conseils d'école puis diffusé via le site internet dédié.